



Date d'envoi de la convocation  
17 mars 2021

Elus en exercice : 23  
Présents : 22  
Pouvoirs : 0  
Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Etaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BRO SSE, Mme Christine POIRIER, M Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER, Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h05), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD (arrivée à 18h05), Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivé 18h05), Mme Aurore GAGNARD, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU

Absents représentés : /

Secrétaire de séance : M. Bernard GIRAUDON

Diffusion Original : Registre / Copie : Finances

**DL 2021-03-22-8-6 - Équipement pédagogique - appel à projet « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »**

Afin de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique, l'Etat investit, dans le cadre du plan de relance 105 millions d'euros à compter de 2021 pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans les écoles.

L'appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » (SNEE) s'appuie sur trois volets :

- L'équipement dans les écoles avec un socle de base (matériels et réseaux informatiques),
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services, et des ressources numériques.

La subvention de l'Etat est comprise entre 50 % et 70 % selon la nature des dépenses et le montant engagé par la collectivité.

Après en avoir délibéré par 22 voix pour, le conseil municipal décide :

- Répondre à l'appel à projet « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »
- Demander la subvention de l'Etat,
- Mettre au budget les dépenses afférentes,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier

Saint-Martin-le Beau, le 26 mars 2021

Pour extrait, certifié conforme

Alain SCHNEL,

Maire

Certifié exécutoire  
Compte tenu  
De la publication le 29/03/2021  
Alain SCHNEL  
Maire



Accuse de réception en préfecture  
037-213702251-20210322-DL2021032286-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2021  
Date de réception préfecture : 29/03/2021